



Commune de BEAUDEAN
Adour / Vallon du Serris

Plan de Prévention des Risques
naturels prévisibles
(P.P.R.)

Zonage réglementaire

- 5 X
- NUMERO DE ZONE/ INDICE DE REGLEMENT APPLICABLE
- ZONES DIRECTEMENT EXPOSEES AUX RISQUES
- Zones inconstructibles
- Zones constructibles sous conditions
- ZONES NON DIRECTEMENT EXPOSEES AUX RISQUES
- PERMETTRE D'APPLICATION DU REGLEMENT P.P.R

Echelle: 1/5 000

Nota: la commune de Beaudéan est classée en zone de sismicité moyenne II



APPROBATION

